

DKV Smile

Age
atteint à la
conclusion
du contrat

Primes annuelles en euro

Primes mensuelles en euro

0-4	0,00	0,00
5-9	71,61	6,14
10-14	78,17	6,71
15-19	84,65	7,27
20-24	90,48	7,77
25-29	99,28	8,52
30-34	108,11	9,29
35-39	115,20	9,89
40-44	123,82	10,62
45-49	142,42	12,23
50-54	163,85	14,07
55-59	182,80	15,69
60-64	201,68	17,31
65-69*	216,18	18,55
70-74	216,18	18,55
75-79	216,18	18,55
80- ...	216,18	18,55

- Primes au 01.01.2018
- Taxe incluse (9,25%)
- 3% de frais de fractionnement en cas de paiement mensuel (déjà compris dans les primes mensuelles ci-dessus)
- L'âge d'entrée se calcule en soustrayant l'année de naissance de l'année en cours

* Age limite de souscription

Adaptation de la prime

- Pendant la durée du contrat d'assurance la prime est adaptée à la date d'échéance annuelle suivant la catégorie d'âge atteinte par l'assuré à cette date et au tarif en vigueur de cette catégorie d'âge.
- De plus, des adaptations de la prime peuvent également être décidées, après la conclusion du contrat, notamment en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou des indices médicaux spécifiques ou sur base d'une décision des autorités de contrôle.

Ce document d'information a pour unique but de vous donner un aperçu général des principales couvertures et exclusions relatives à ce produit. Ce document n'est pas personnalisé en fonction de vos besoins spécifiques et les informations qui y sont reprises ne sont pas exhaustives. Pour toutes informations complémentaires concernant ce produit, vos droits et obligations, veuillez consulter les Conditions Générales, Tarifaires et/ou Particulières d'assurance relatives à cette assurance avant de souscrire. Ces documents sont disponibles auprès de votre intermédiaire d'assurances, sur www.dkv.be ou gratuitement auprès de DKV Belgium.

DKV Belgium S.A./N.V., société de droit belge, fabricant du DKV Smile. Ce produit, soumis au droit belge, appartient à la branche 2 'maladie'. Offre via votre intermédiaire d'assurances et/ou sur www.dkv.be. Pour les plaintes relatives à la gestion ou la mise en œuvre de ces produits, veuillez adresser au service Quality control (DKV Belgium, Rue de Lozum 25, 1000 Bruxelles) ou à l'ombudsman des assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles).